

L'An Mil sept cent quatre-vingt *Quatre le seize* du mois
de *juillet* Je soussigné, Arpenteur Juré, résident à *Varenne*
certifie que je me suis exprès transporté, par l'Ordre de
Sieur René Hertel, Seigneur de Rouville & autres lieux, dans
ladite Seigneurie de Rouville, à la réquisition de *entier*
Le Duc pour lui mesurer, arpenter
& borner une Terre qu'il possède audit lieu, de la contenance *43 perches*
de *quatre arpent & huit perches* de front, sur *30 arpent* d'un Bord de l'autre *27 arpent*
de profondeur, tenant par devant à *la première Parcelle de La Rivière*
par derriere à *la Versure de l'Étend* d'un côté à *Terre maliette*
d'autre côté à *autre bord bois* - où étant j'ai, sur un Trait
Quarré, tiré la devanture comme dit est *4 arpent & perches*
pour le front aux deux extremités; de laquelle ligne du trait
quarré, j'ai orienté les deux lignes de profondeur paralleles
de chaque côté, lesquelles courent au *Sud ouest du monde*
de la Bouffole, lesquelles j'ai aligné & mesuré jusqu'au bout
de ladite profondeur de *30 arpent* d'un *Le Duc* Là j'ai tiré une ligne
d'une parallele à l'autre, & aux deux angles que ces lignes
ont fournies, j'ai planté deux Bornes de pierre avec morceau
de *Linon* - dessous pour marque & témoin; en foi de quoi
j'ai dressé le présent Procès-Verbal pour servir & valoir à qui
il appartiendra, le jour & an ci-dessous.

Le Duc
Juré arpent.

Le Duc
Le Duc
38 perches